

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P. 90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1719



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Vendredi 1^{er} juillet 2022

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-5
LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES	6
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	6
COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	7-8
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	8
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS DAM	9
CALENDRIER GENERAL 2022 / 2023	10

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

CALENDRIER GENERAL SAISON 2022 / 2023

*Retrouvez le Calendrier
Général de la prochaine
saison, en page 10*



ENGAGEMENTS & ALTERNANCES 2022/2023

La démarche à suivre en ligne vous a été envoyée sur vos messageries officielles.

La plateforme pour les engagements et alternances District est désormais disponible.

La date limite a été fixée au Dimanche 3 Juillet, minuit.



AGENDA 2022 / 2023 JUILLET

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
27	28	29	30	1er	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17

Les 28 & 29/06

CFF1 - Module U9 au District

Le 30/06/2022

Comité de Direction au District

Le 02/07/2022

« FAITES DU FOOT » à Noisy le Roi

Le 06/07/2022

Bureau du Comité de Direction au District

Le 14/07/2022

Férié - Le District sera fermé



MONTANTS / DESCENDANTS

Pour consulter les montants et descendants
de la saison 2021 / 2022, [cliquez ici](#)

(Sous réserve de procédures en cours et de la confir-
mation des descendants de R3 par la LPIFF)



Nombre de mutés - Nouvelle règle envisagée pour 2022/2023

*Le District tiendra les clubs informés de la décision qui sera
prise le 18 juin par l'Assemblée Fédérale.*

LA RÉDUCTION DU NOMBRE DE JOUEURS TITULAIRES D'UNE LICENCE MUTATION POUVANT ÊTRE INSCRITS SUR LA FEUILLE DE MATCH LORS DES MATCHES DE JEUNES

Parmi les textes qui seront proposés à l'Assemblée Fédérale, qui se tiendra le 18 juin, figure notamment la modification suivante à l'article 160 des Règlements Généraux de la F.F.F. concernant le **nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match lors des matches de jeunes.**

Il importe que les clubs soient informés du fait qu'il est **envisagé qu'à compter de la saison 2022 / 2023 :**

- le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match reste limité à 6 dont 2 maximum ayant changé de club hors période normale dans toutes les compétitions officielles **des catégories U 19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes,**
- le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match reste limité à 4 dont 2 maximum ayant changé de club hors période normale pour les pratiques à effectif réduit **des catégories U 19 et supérieures,**
- dans toutes les compétitions officielles des Ligues régionales et des Districts des catégories U 12 à U 18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match soit désormais **limité à 4, dont 1 maximum ayant changé de club hors période normale.**



**Disparition de
Jean-François MENDY,
Président de l'O.F.C. LES MUREAUX**

Extrait du message de ses amis :

« Jean-François Mendy était un fils, un frère, un ami, un père et surtout un conseil, un soutien pour bon nombre de personnes qui l'ont côtoyé.

Sa personnalité hors norme ne laissait aucune place à l'indifférence.

Il cherchait constamment le meilleur de chacun d'entre nous par ses mots justes, ses

gestes attentionnés, son sourire épanoui, son regard sincère et bienveillant.

JF avait le souci des autres, particulièrement pour Les Mureaux. Il était animé par un investissement sans relâche et une détermination sans faille, qu'il a brillamment illustré durant plusieurs années.

En agissant bénévolement en faveur de la jeunesse sportive muriautine, par le prisme du football qu'il aimait tant... »

Le Président Jean-Pierre MEURILLON, le Comité de Direction du District, les Membres des Commissions, le Personnel Administratif, présentent à sa famille et ses proches, leurs très sincères condoléances.



**ORANGE
ET
LE FOOT AMATEUR**

La Fédération Française de Football et son partenaire Orange se positionnent depuis toujours comme **une entreprise engagée au service de l'intérêt collectif.**

Cette ambition se traduit au quotidien dans l'activité des 15 000 clubs de la Fédération avec l'utilisation du **Programme Educatif Fédéral**. Cet outil éducatif permet en effet aux clubs de **sensibiliser les jeunes pratiquants sur des thématiques environnementales et sociétales** pour faire de nos joueuses et joueurs des citoyens vertueux.

Aujourd'hui, alors que le digital est devenu incontournable, notre partenaire Orange, leader européen des télécommunications, s'affirme comme **un acteur de confiance qui donne à chacune et à chacun les clés d'un monde numérique responsable.**

C'est dans cette optique que la **thématique de « l'Education au numérique »** a été développée en association collaboration avec Orange et l'association Play International.

Ces nouveaux outils mis à disposition des clubs dans le cadre du PEF ont pour objectif de faire comprendre l'importance d'adopter un **comportement numérique responsable** et de développer des repères pour une **meilleure utilisation d'Internet.**

Structurée sous forme d'exercices terrains suivis d'un temps d'échange et de débat, cette sensibilisation amène l'enfant à se questionner, à comprendre que les droits et les devoirs sont les mêmes au quotidien et en ligne ainsi qu'à mesurer les différences entre le réel et le virtuel, entre l'authentique et le superficiel...

Pour accéder au site F.F.F., [Cliquez ici](#)

Pour accéder au site P.E.F., [Cliquez ici](#)

Pour consulter le replay, [Cliquez ici](#)

**LUTTER CONTRE
LES VIOLENCES SEXUELLES
DANS LE SPORT**

Sessions de sensibilisation
Éducateurs, éducatrices, dirigeants et dirigeantes
Tous et toutes concernés

Jeudi 30 juin 2022 à 19h45
Trappes
Espace 1901 - 22 rue Maurice Ravel à Trappes

Inscription obligatoire
Contact : 01 82 08 39 38
ce.sdjes78.sport@ac-versailles.fr

ENSEMBLE, BRISONS LE SILENCE DANS LE SPORT



District des Yvelines de Football

FOOT EN MARCHANT

LA PRATIQUE À VOTRE RYTHME

FUTNET

LA PRATIQUE DE HAUTE VOLÉE

YVELINE CUP EFOOT

1/2 FINALE & FINALE

GOLF FOOT

LA PRATIQUE DE RÉCISION

Fit Foot

LA PRATIQUE DE BIEN-ÊTRE

10H30 -12H30 : DÉCOUVERTE DES ACTIVITÉS
14H -16H30 : TOURNOI POUR TOUS + CHALLENGES INTERCLUBS
14H30 -16H30 : FINALES YVELINES CUP EFOOT

"FAITES DU FOOT"

SAMEDI 2 JUILLET 2022

STADE du SIBANO - NOISY LE ROI

**Journée
Découverte
Ouverte
À TOUS !**








👉 Nous connaissons désormais nos **4** demi-finalistes pour l'Yvelines Cup eFoot ! 🎮

Les demi-finales et finales se dérouleront en présentiel ce samedi 2 juillet 2022, lors de l'évènement « Faites du Foot » qui se déroulera sur les installations du club de @SFCBN - Standard Football Club Bailly Noisy le Roi

► Un début de compétition est prévu aux alentours de 14h30.

Les demi-finales sont les suivantes :

- 👉 Cokinho78 (CHATOU AS) vs Blaugranagfo10 (CHAMBOURCY ASM)
- 👉 AF1_DriizMax (HOUILLES AC) vs gribouilleozf (CBPS 78)

prévues aux alentours de 14h30.

Bonne chance aux participants 🍀

Rendez-vous samedi pour le final de cette compétition et une première pour le District

JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANT(E)S U6-U7

Samedi 25 et dimanche 26 juin 2022



Les samedis 25 et dimanche 26 juin dernier, s'est déroulée, sur les magnifiques installations sportives du Stade de la Couldre, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, la Journée Nationale des Débutant(e)s U 6-U 7, dans sa 33^{ème} édition, sous un climat tempéré, idéal pour la pratique du football.

Lors de ces deux journées, environ 1 100 joueurs et joueuses participant(e)s répartis dans 180 équipes issues de 47 clubs différents et 1 500 accompagnateurs divers (éducateurs, dirigeants, parents) sont venus célébrer cette grande fête nationale estivale de football, dédiée aux tout(es) jeunes joueurs et joueuses

On pourra juste déplorer les absences de dernier moment de certaines équipes, que leur club avait pourtant inscrites.

En tout cas, cette fête a été une réussite totale grâce au remarquable soutien des équipes techniques de la Ville de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX et de l'action des bénévoles, tant de l'A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX que de ceux, toujours fidèles et nombreux, du District des Yvelines de Football, outre l'encadrement technique sur les trois plateaux de football des Educateurs du District en fin de formation.



Nous retiendrons de cette très belle manifestation sportive l'immense joie des enfants et leur réel plaisir spontané de jouer au football : le football vrai, en somme, que nous aimons.

Et le sourire des enfants recueillant chacun, en fin de manifestation, après les traditionnelles photos de groupe sous les couleurs bleu, blanc, rouge, gages de soutien à notre équipe nationale féminine, une pochette contenant, notamment, leur première coupe ...

Ce sourire vaut énormément pour nous et nous motive encore davantage pour continuer nos actions pour la jeunesse du football.



Rendez-vous l'an prochain pour la 34^{ème} édition de la Journée Nationale des Débutants.



LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires**
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires.**

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 27/06/22

COMMISSION RESTREINTE

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départemental, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La Commission rappelle que pour tout courrier doivent être indiqués le numéro de match, la catégorie, division, poule et la date du match sous peine d'amende pour courrier sans référence de match de 8€ (Annexe 2 du RS du DYF).

RAPPEL REGLEMENT FORFAIT EQUIPE I

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge. (ART 23-1 DU RS).

FORFAIT DANS LES 3 DERNIÈRES JOURNÉES DE CHAMPIONNAT

- Dans les 3 dernières journées de Championnat, matches remis compris, l'amende pour forfait est triplée pour toutes les catégories (Annexe 2 du Règlement Sportif du District), mais en Championnats Seniors D.A.M., elle est fixée à :

- 250 € en Départemental 1 et en Départemental 2,
- 150 € dans les autres Divisions.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES ERRATUM

(Modification de la sanction)

**APRES 2 RAPPELS,
MATCH PERDU PAR PENALITE 0pt, 0 but
& AMENDE AU CLUB RECEVANT**

D4-C DU 01/06/2022
52815.2 CROISSY US 2 / BOIS D'ARCY AS 2

**APRES 2 RAPPELS,
MATCH PERDU PAR PENALITE 0pt, 0 but
& AMENDE AU CLUB RECEVANT**

U18

D2-B DU 12/06/2022
54388.2 TRAPPES ES 2 / BAILLY NOISY SFC 1

**FORFAITS NON AVISES
(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F
1ER FORFAIT**

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE B DU 23/06/2022
55042.2 MAUREPAS AS 45

MATCHS A PROGRAMMER

LES CLUBS N'AYANT PAS TROUVÉ DE DATE DE REPORT AVANT LE 30.06.22, LA COMMISSION A DÉCIDÉ DE NEUTRALISER LA RENCONTRE.

45 ANS

POULE A
53938.2 VAUXOISE ES 1 / GARGENVILLE/LAINV 1

ENGAGEMENTS FUTSAL SENIORS

La Commission informe les clubs, s'engageant pour la saison 2022/2023, qu'ils devront **obligatoirement disposer d'un créneau hors dimanche pour les matches.**

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

**ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »**

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHES DU DISTRICT.

LA TABLETTE DOIT ÊTRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.

UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR PRÉPARÉ LA FMI.

U14

D3-B DU 11/06/2022
53090.2 FONTENAY FLEURY FC 1 / PARIS ST GERMAIN FC 2
Pris note du rapport de FONTENAY LE FLEURY.
La Commission sanctionne l'équipe de FONTENAY LE FLEURY d'un avertissement et d'une amende de 30€.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 23/06/2022

Présents : MM. FERREY Rémi (Président), DELESCHAUX Alain, GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude, PLANQUE Jean-Pierre.

Excusés : M. AVOIRTE Yves (CD), DRAY Paul (Vice-président),

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D1 DU 26/09/2021

23437373 - CHESNAY 78 FC 1 / VALLEE 78 FC 1

Demande d'évocation de BUCHELOISE AS concernant le joueur GOURRIER Clément licence 2543664072 de VALLEE 78 FC, susceptible d'être suspendu.

Transmis à VALLEE 78 FC pour faire part de ses observations pour sa réunion du 30/06/2022 à 14h00

COUPE DU COMITE DU 19/06/2022

24523123 - VERNEUIL FOOT 2 / ELANCOURT OSC 2

Lecture du rapport de l'Arbitre officiel de la rencontre expliquant qu'il a rencontré des difficultés pour valider une réserve émise par VERNEUIL FOOT 2.

Réserve non confirmée.

Transmis à la Commission de Discipline de 1^{ère} instance pour sanction administrative à l'encontre d'un joueur.

REPRISE DE DOSSIER

VETERANS

D2B DU 15/05/2022

23439997 - BEYNES FC 11 / FONTENAY LE FLEURY FC 11

Lecture du mail de VELIZY ASC en date du 14/06/2022 portant évocation pour participation du joueur BENICHOU Nicolas (licence 2330010923) de BEYNES FC 11 susceptible d'être suspendu.

Lecture de la feuille de Match 2343997 du 15/05/2022 BEYNES FC 11 / FONTENAY LE FLEURY

Lecture de la feuille du match 23439987 du 11/05/2022 BEYNES 11 / YVELINES US 11

Lecture du rapport de l'Arbitre DYF du match 23439987 du 11/05/2022 BEYNES 11/YVELINES US 11

Lecture du PV de la Commission d'Instruction du 14/06/2022

Réponse de BEYNES FC, remerciements.

Retenant que lors de la Commission d'Instruction du 14/06/2022, les représentants de BEYNES FC ont confirmé les exclusions des joueurs de **BEYNES FC 11 MM. RINCON Anthony (licence 2328090112) et BENICHOU Nicolas (licence 2330010923)** au cours du match 23439987 du 11/05/2022 BEYNES FC 11/ YVELINES US 11

M. l'Arbitre a confirmé qu'il avait bien saisi les sanctions administratives, le fait que certaines aient disparu de la FMI ne s'explique pas.

Conformément à l'article 41.3 du Règlement Sportif du DYF :

« Tout licencié exclu à l'occasion d'un match de compétition officielle par décision de l'arbitre est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant de chaque équipe de son club »

Bien que ne figurant pas sur la FMI, l'exclusion a bien été signifiée par l'arbitre au joueur **BENICHOU Nicolas de BEYNES FC.**

Constatant que le joueur **BENICHOU Nicolas** a participé à la rencontre VETERANS D2B 2343997 du 15/05/2022 BEYNES FC 11/ FONTENAY LE FLEURY FC 11 dont le résultat n'est pas homologué en application de l'article 147 des Règlements Généraux qui précise :

« L'homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date. »

Constatant que l'équipe VETERANS D2B de BEYNES FC 11 n'a pas disputé de rencontre entre le 11/05/2022 et le 15/05/2022, le joueur était en état de suspension pour le match du 15/05/2022 BEYNES FC 11/ FONTENAY LE FLEURY FC

**En conséquence, la Commission fait évocation et dit :
Match perdu par pénalité à BEYNES FC 11 (- 1 point, 0 but), pour en attribuer le gain à FONTENAY LE FLEURY FC 11 (3 points, 1 but)**

En application des dispositions de l'article 226.4 des Règlements Généraux :

« La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension. »

Inflige une suspension de 1 match ferme au joueur BENICHOU Nicolas licence 2330010923 de BEYNES FC à compter du 27/06/2022, pour avoir évolué en état de suspension, en application des dispositions de l'article 226.4 des Règlements Généraux, match qu'il devra purger à l'issue de la sanction prononcée à son encontre par la Commission d'Instruction du 14/06/2022.

Débit : 43,50€ à BEYNES FC

MOTIF : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 80€ à BEYNES FC

MOTIF : Inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

TOURNOI

VIROFLAY US :

Plateau U8-U9 du 02/07/2022 : Homologué

Tournoi U101-U11 du 03/07/2022 : Non homologué, manque la durée et le nombre de matches

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 30/06/2022

Présents: MM.FERREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), AVOIRTE Yves (CD), DELESCHAUX Alain, GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude, PLANQUE Jean-Pierre.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

REPRISE DE DOSSIER SENIORS

D1

23437373 DU 26/09/2021 CHESNAY 78 FC 1 / VALLEE 78 FC 1

Demande d'évocation de BUCHELOISE AS concernant le joueur GOURRIER Clément licence 2543664072 de VALLEE 78 FC 1, susceptible d'être suspendu.

Transmis à VALLEE 78 FC pour faire part de ses observations.

Réponse de VALLEE 78 FC, remerciements.

La commission rappelle :

En application de l'article 30.15 du Règlement Sportif du DYF, un club peut agir par voie d'évocation en cas de suspicion d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu.

En application de l'article 21 du Règlement Sportif du DYF, l'homologation d'une rencontre s'effectue de droit le trentième jour à minuit si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

La rencontre en rubrique est par conséquent homologuée et son score ne peut être remis en cause.

Sur le fond,

Considérant que le joueur **GOURRIER Clément licence 2543664072 de VALLEE 78 FC 1**, a été sanctionné d'un match ferme de suspension à compter du 30/08/2021 par la Commission Régionale de Discipline lors de sa séance du 01/09/2021 pour avoir reçu 2 avertissements au cours du même match.

Il résulte de l'application des dispositions de l'article 41.4 du Règlement Sportif du DYF :

« A compter du surlendemain de l'exclusion, la suspension d'un joueur doit être purgée dans les rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition.

Le joueur ne peut être aligné avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière. »

Constatant que le joueur **GOURRIER Clément licence de VALLEE 78 FC**, n'a pas participé à la rencontre 23766118 du 05/09/2021 PAYS LIMOURS Ent 1 / VALLEE 78 FC 1, purgeant ainsi le match de suspension dans l'équipe de VALLEE 78 FC 1, il n'était donc plus en état de suspension pour le match en rubrique.

En conséquence, la Commission dit évocation non fondée

Débit : 43.50€ à BUCHELOISE AS

MOTIF : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission restreinte du 27 juin 2022

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

BILAN SAISON 2021/2022

La Commission vous sollicite afin de tirer le bilan de la saison 2021/2022, pour cela, elle vous propose plusieurs questionnaires à remplir :

- **Plateaux U6 à U9**
- **Plateaux Espoirs U8-U9**
- **Critériums Départementaux U10-U13**
- **Critérium Espoirs U10-U11**
- **Critérium Espoirs U12-U13**

Nous en profitons pour vous informer que les engagements pour la saison prochaine se feront uniquement à la rentrée. Seuls les Critériums Espoirs U10-U13 feront l'objet d'une campagne d'engagements dès cette semaine.

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

PLATEAUX U6-U7

Plateaux du 04/06/22
Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

Fiche récapitulative

850 103 : ETANG ST NOM ES
850 107 : CHESNAY 78 FC
840 103 : PECQ US
840 106 : BOUAFLE FLINS ES
840 108 : CARRIERES S/S US
840 109 : LIMAY ALJ

Fiche équipe

850 103 : ETANG ST NOM, JOUY
840 105 : BAILLY, GARGENVILLE, ST CYR, VOISINS 2

850 105 : MEZIE RES
850 107 : MANTES, VERSAILLES 78
850 109 : VAUXOISE ES
840 103 : PECQ, POISSY
840 104 : HOUDAN, PLAISIR
840 105 :CHANTELOUP US
840 106 : GUERVILLE, AUBERGENVILLE
840 108 : CARRIERES S/S, COIGNIERES, ESSARTS
840 112 : VOISINS FC
840 113 : HOUILLES AC
840 115 : TRAPPES ES

PLATEAUX U8-U9

Plateaux U8 du 11/06/22
2ème rappel avant amende

Fiche récapitulative

870 101 : TRAPPES ES

Fiche équipe

870 101 : TRAPPES ES
870 104 : ELANCOURT OSC, JOUY EN JOSAS AS
870 105 : VAUXOISE ES, MANTES YVELINES AFC, MANTES USC
870 106 : SARTROUVILLE ES, ETANG ST NOM ES
870 107 : VILLEPREUX FC, MAULOISE US

PLATEAUX DECOUVERTE FOOT À 8

Plateaux du 28/05/22
Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

Fiche récapitulative

202 : TRAPPES ES
204 : CHANTELOUP US
209 : ST CYR AFC

Fiche équipe

201 : SARTROUVILLE ES
202 : TRAPPES ES, ELANCOURT OSC
204 : CHANTELOUP US, MANTES USC, BONNIERES
209 : ST CYR AFC, HOUDAN, ST ARNOULT, CARRIERES S/S

Plateaux du 04/06/22
2ème rappel avant amende

Fiche récapitulative

303 : VOISINS FC
307 : FONTENAY ST PÈRE AS
311 : CROISSY US

Fiche équipe

301 : POISSY AS & SARTROUVILLE ES
303 : VOISINS FC, TRAPPES ES & ELANCOURT OSC
305 : BOUGIVAL, CHANTELOUP, TRIEL AC
307 : FONTENAY ST PÈRE AS, GUERVILLE, HOUDANAISE
310 : MAGNY 78 FC, VESGRE AS, ST CYR AFC
311 : CROISSY US, CHESNAY, CELLOIS, HOUILLES AC

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U10-U11 DTPAL

Rencontres du 04/06/22
Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

60770 : LIMAY ALJ 3 - JUZIERS F.C. 1
60812 : LIMAY ALJ 4 - JUZIERS F.C. 2
60853 : GALLY MAULDRE ENT. 3 - BUC FOOT AO 1
60895 : GALLY MAULDRE ENT. 2 - BUC FOOT AO 2
60446 : MAUREPAS AS 12 - ELANCOURT O.S.C. 12
60477 : PLAISIROIS F.O. 3 - CLAYES SS/BOIS U.S.M 2
60533 : MANTOIS 78 FC 4 - CHANTELOUP LES V. US 2
60534 : HOUILLES S.O. 2 - VERSAILLES 78 FC 4
60535 : ACHERES C.S. 2 - PLAISIROIS F.O. 4
60568 : MANTOIS 78 FC 14 - CHANTELOUP LES V. US 12
60569 : HOUILLES S.O. 12 - VERSAILLES 78 FC 14

U10-U11 ESPOIRS

Rencontres du 04/06/22
Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

60070 : TRAPPES E.S. 11 - MONTIGNY LE BX AS 11

U12-U13 DPTAL

Rencontres du 04/06/22
Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

61569 : VAUXOISE ES 1 - PORCHEVILLE FC 1
61602 : ANDRESY F.C. 1 - CONFLANS F.C. 2
61253 : BONNIERES FRENEUSE 2 - CHESNAY 78 F.C. LE
61320 : HOUILLES S.O. 2 - AUBERGENVILLE F.C 2
61405 : SARTROUVILLE ES 3 - MANTOIS 78 FC 4
61407 : VILLENES ORGEVAL 2 - LIMAY ALJ 3
61433 : SARTROUVILLE ES 4 - MANTOIS 78 FC 5
61435 : VILLENES ORGEVAL 3 - LIMAY ALJ 4
61058 : PLAISIROIS F.O. 12 - HOUDAN/VESGRE 4
61091 : RAMBOUILLET YVELINES 2 - VIROFLAY U.S.M. 4
61127 : MAUREPAS AS 12 - TRAPPES E.S. 4

U13 ESPOIRS

Rencontres du 04/06/22
Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

9 : GUYANCOURT ES 1 / VERSAILLES 78 FC 2
13 : GALLY MAULDRE ENT. 1 / MONTFORT USY 1
16 : BOUAFLE FLINS ES 1 / POISSY AS 1

Plateaux du 11/06/22
2ème rappel avant amende

U12

MONTÉSSON / CARRIERES GRE AS / HOUILLES AC /TRAPPES

U13

LIMAY ALJ 1 / ST GERMAIN FC 1
PLAISIROIS FO 1 / MONTÉSSON US 1
CARRIERES S/S US 1 / ACHERES CS 1
PARIS SAINT GERMAIN FC 2 / CARRIERES GRE AS 1

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 29/06/22

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts				
D1					D3A					D4B					D5B								
AUBERGENVILLE FC 1	30	21	31,4	3	CARRIERES S/SEINE US 1	25	20	27,5	6	ANDRESY FC 1	19	22	19,0	6	ACHERES CS 1	21	20	23,1	6				
BAILLY NOISY SFC 1	40	22	40,0	1	CHAMBOURCY ASM 1	17	20	18,7	6	BOUGIVAL FOOT 1	25	22	25,0	6	ANDRESY FC 2	15	19	17,4	6				
BOIS D'ARCY AS 1	56	22	56,0	0	CHANTELOUP LES V US 2	25	20	27,5	6	CARRIERES S/SEINE US 2	22	22	22,0	6	BREVAL LONGNES FC 2	10	19	11,6	6				
BUCHELOISE AS 1	41	22	41,0	1	CROISSY US 1	20	20	fft	fft	CHATOU AS 3	36	22	36,0	3	CELLOIS CS 2	13	19	15,1	6				
CARRIERES GRESILLONS 1	40	21	41,9	1	EPONE USBS 2	40	19	46,3	1	CHESNAY 78 FC LE 3	30	22	30,0	3	ECQUEVILLY EFC 2	13	18	15,9	6				
CHESNAY 78 FC LE 1	45	22	45,0	1	GARGENVILLE STADE 2	18	19	20,8	6	FONTENAY FLEURY FC 1	28	21	29,3	6	MAISONS-LAFFITTE FC 2	17	20	18,7	6				
EPONE USBS 2	45	22	45,0	1	LIMAY ALJ 2	31	17	40,1	1	HOUILLES SO 2	26	22	26,0	6	MANTES YVELINES AFC 2	19	19	fft	fft				
GARGENVILLE STADE 1	31	22	31,0	3	MARLY LE ROI US 2	33	20	36,3	3	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	41	22	41,0	1	MANTES OLYMPIQUE FC 2	1	17	fft	fft				
HOUILLES AC 2	47	22	47,0	1	MEZIERES AJSL 1	29	20	31,9	3	MESNIL LE ROI AS 1	37	22	37,0	3	MAURECOURT FC 1	22	20	24,2	6				
SARTROUVILLE ESP.S. 1	42	21	44,0	1	SARTROUVILLE ESP.S. 2	55	20	60,5	-2	MONTESSON US 2	40	22	40,0	1	ST GERMAIN EN LAYE 2	7	19	8,1	6				
VALLEE 78 FC 1	36	21	37,7	3	ST GERMAIN EN LAYE 1	26	20	28,6	6	PECQ US LE 2	20	22	20,0	6	TRIEL AC 2	20	20	0,0	6				
VOISINS FC 1	45	22	45,0	1	VILLENES ORGEVAL 1	38	19	44,0	1	TRIEL AC 1	28	21	29,3	6	VERNOUILLET FC 1	3	20	3,3	6				
															VINSKY FC 1	14	20	15,4	6				
D2A					D3B					D4C					D5C								
AUBERGENVILLE F.C 2	50	20	55,0	0	BAILLY NOISY SFC 2	24	22	24,0	6	BOIS D'ARCY AS 2	18	20	19,8	6	ABLIS FC SUD 78 2	1	22	fft	fft				
CHANTELOUP LES V US 1	43	21	45,0	1	CHESNAY 78 FC LE 2	56	22	56,0	0	BUC FOOT AO 1	56	20	61,6	-2	CELLOIS CS 1	8	22	8,0	6				
COIGNIERES FC 1	62	22	62,0	-2	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	52	22	52,0	0	CONFLANS FC 3	19	18	23,2	6	CHAMBOURCY ASM 2	11	22	11,0	6				
GUYANCOURT ES 1	43	22	43,0	1	HOUILLES AC 3	60	21	62,9	-2	CROISSY US 2	20	20	0,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2	19	21	19,9	6				
HARDICOURT US 2	34	22	34,0	3	JOUY EN JOSAS US 1	31	22	31,0	3	ELANCOURT OSC 2	15	19	17,4	6	ENT. GALLY MAULDRE 2	17	22	17,0	6				
HOUILLES SO 1	35	22	35,0	3	MONTIGNY LE BX AS 2	50	22	50,0	0	GUYANCOURT ES 2	21	20	23,1	6	FONTENAY FLEURY FC 2	12	22	12,0	6				
MONTIGNY LE BX AS 1	64	22	64,0	-2	NEAUPHLE-PONT 3	29	21	30,4	3	JOUY EN JOSAS US 2	12	19	13,9	6	FOURQUEUX AS 1	9	22	9,0	6				
RAMBOUILLET YVELINES 1	49	22	49,0	1	PLAISIROIS FO 2	52	22	52,0	0	MAGNY 78 FC 1	18	18	fft	fft	LOUVECIENNES AS 1	22	22	0,0	6				
ROSNY S/SEINE CSM 1	56	22	56,0	0	TRAPPES ES 3	47	22	47,0	1	MAUREPAS AS 2	24	20	26,4	6	MESNIL LE ROI AS 2	9	22	9,0	6				
TRAPPES ES 2	38	21	39,8	3	VALLEE 78 FC 2	23	22	23,0	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	21	20	23,1	6	PORT MARLY CS 1	14	21	14,7	6				
VELIZY ASC 1	43	22	43,0	1	VILLEPREUX FC 1	40	22	40,0	1	VELIZY ASC 2	20	19	23,2	6	ST CYR AFC 1	19	22	19,0	6				
VERSAILLES 78 FC 3	36	22	36,0	3	VOISINS F.C. 2	30	22	30,0	3	VIROFLAY USM 1	25	19	28,9	6	VERSAILLES JUSSIEU 1	22	22	0,0	6				
															VILLEPREUX FC 2	14	26	11,8	6				
															YVELINES/MONTFORT 2	10	26	fft	fft				
D2B					D4A					D5A					D5D								
CHATOU AS 2	69	22	69,0	-2	BONNIERES FRENEUSE 1	16	20	17,6	6	AFC LONGNES 1	1	17	fft	fft	ABLIS FC SUD 78 1		22	0,0	6				
CONFLANS FC 2	37	22	37,0	3	BUCHELOISE AS 2	46	22	46,0	1	BONNIERES FRENEUSE 2	20	20	0,0	6	BUC FOOT AO 2	9	22	9,0	6				
ELANCOURT OSC 1	37	22	37,0	3	CARRIERES GRESILLONS 2	38	21	39,8	3	BREVAL LONGNES FC 1	13	19	15,1	6	COIGNIERES/VERRIERE 3	14	21	14,7	6				
HOUDANAISE REGION FC 1	31	22	31,0	3	ECQUEVILLY EFC 1	34	21	35,6	3	FONTENAY ST PERE AS 1	5	18	6,1	6	ELANCOURT OSC 3	19	22	19,0	6				
MANTOIS 78 FC 3	25	22	25,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	30	21	31,4	3	ISSOU AS 2	6	16	8,3	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	22	22	0,0	6				
MAULOISE US 1	51	22	51,0	0	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	22	21	23,0	6	JUZIERS FC 1	30	17	38,8	3	GAZERAN AFL	14	26	11,8	6				
MONTESSON US 1	28	22	28,0	6	ISSOU AS 1	25	22	25,0	6	MAGNANVILLE LFC 1	26	18	31,8	3	HOUDANAISE REGION FC 2	3	26	2,5	6				
MUREAUX OFC LES 3	44	22	44,0	1	MANTES USC 1	62	21	65,0	-2	LIMAY ALJ 3	3	20	3,3	6	MESNIL ST DENIS ASL 1	13	26	11,0	6				
NEAUPHLE-PONT. 2	39	22	39,0	3	MEZIERES/SERBIE 2	17	18	fft	fft	MANTES YVELINES AFC	17	17	fft	fft	MONTIGNY LE BX AS 3	23	26	19,5	6				
PECQ US LE 1	26	22	26,0	6	VAUXOISE ES 1	38	22	38,0	3	MANTES OLYMPIQUE FC 1	13	17	16,8	6	PERRAY FOOT ES 1	12	26	10,2	6				
PLAISIROIS FO 1	43	22	43,0	1	VERNEUIL FOOT 2	40	21	41,9	1	PORCHEVILLE FC 2	29	18	35,4	3	PLAISIROIS FO 3	17	22	fft	fft				
VERNEUIL FOOT 1	49	22	49,0	1	VILLENES ORGEVAL 2	25	22	25,0	6	ROSNY S/SEINE CSM 2	6	15	8,8	6	ST ARNOULT 78 FC 1	5	26	fft	fft				
										VAUXOISE ES 2	6	18	7,3	6	VOISINS FC 3	8	26	6,8	6				
															YVELINES/MONTFORT 1	15	26	12,7	6				

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours

CALENDRIER GENERAL 2022/2023 D.Y.F.

Date Dim.		SENIORS DAM	U18	U16	CDM	VETERANS	Date Sam.		U14
21-août	VS						20-août	VS	
28-août	VS	CF Cadrage					27-août	VS	
4-sept.							03-sept		
11-sept.		CF3 / CY1	CG Cadrage				10-sept		
18-sept.		J1	CY1		J1	J1	17-sept		
25-sept.		CF4 / J2	CG1	CY1	CY 1	CY1 / CC 1	24-sept		J1
2-oct.		J3	J1	J1	J2	J2	01-oct		J2
9-oct.		CF5 / CY2 / CC1	CG2	J2	J3	J3	08-oct		J3
16-oct.		J4	J2	J3	J4	J4	15-oct		J4
23-oct.	VS		CG3 / CY2	CY2		CY2	22-oct	VS	CY 1 / CC 1
30-oct.	VS						29-oct	VS	
6-nov.	VS	J5	CG4 / J3		J5	J5	05-nov	VS	
11-nov.	ARMISTICE						11-nov	ARMISTICE	
13-nov.		J6	J4	J4	J6	J6	12-nov		J5
20-nov.		CF8 / CY3 / CC2	CY3 / J19*	CY3 / J19*		CY3 / CC2	19-nov		J6
27-nov.		J7	J5	J5	J7	J7	26-nov		CY2 / CC2
4-déc.		J8	J6	J6	J8	J8	03-déc		J7
11-déc.		J9	J7	J7	J9	J9	10-déc		CY3 / J19*
18-déc.	VS						17-déc	VS	
25-déc.	VS						24-déc	VS	
1-janv.	VS						31-déc	VS	
8-janv.		CY CC 1/8	CY 1/8	CY 1/8	CY Cadrage	CY CC 1/8	07-janv		CY CC 1/8
15-janv.		J10	J8	J8	J10	J10	14-janv		J8
22-janv.		J11	J9	J9	J11	J11	21-janv		J9
29-janv.			J20*	J20*			28-janv		J20*
5-févr.		J12	J10	J10	J12	J12	04-févr		J10
12-févr.		J13	J11	J11	J13	J13	11-févr		J11
19-févr.	VS	CY CC 1/4	CY 1/4	CY 1/4	CY 1/4	CY CC 1/4	18-févr	VS	CY CC 1/4
26-févr.	VS						25-févr	VS	
5-mars	VS						04-mars	VS	
12-mars		J14	J12	J12	J14	J14	11-mars		J12
19-mars		J15	J13	J13	J15	J15	18-mars		J21*
26-mars		J16	J14	J14	J16	J16	25-mars		J13
2-avr.		J17	J21*	J21*	J17	J17	01-avr		J14
9-avr.		CY CC 1/2	CY 1/2	CY 1/2	CY 1/2	CY CC 1/2	08-avr		CY CC 1/2
10-avr.	Lundi Pâques								
16-avr.		J18	J15	J15	J18	J18	15-avr		J15
23-avr.	VS	J19	J22*	J22*	J19	J19	22-avr	VS	J22*
30-avr.	VS						29-avr	VS	
7-mai	VS						06-mai		
14-mai		J20	J16	J16	J20	J20	13-mai		J16
18-mai	ASCENSION						18-mai		
21-mai		CF1 / Finales Futsal	Finales Futsal	Finales Futsal	Finales Futsal	Finales Futsal	21-mai		Finales Futsal
28-mai		J21	J17	J17	J21	J21	27-mai		J17
29-mai	PENTECOTE						29-mai		
4-juin		J22	J18	J18	J22	J22	03-juin		J18
11-juin		CF2 ou Finales CY	Finales CY	Finales CY	Finales CY	Finales CY	10-juin		Finales CY
18-juin							18-juin		
25-juin							24-juin		

Toutes les dates libres sont réservées pour les matches remis

CY= Coupe des Yvelines

* = Poules de 12

CC = Coupe du Comité

AXX = match aller / RXX = match retour

* = Poules de 12